



# Bulletin d'adhésion 2022

## Coordonnées

Renouvellement

Première adhésion

Nom, Prénom : \_\_\_\_\_

Société : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Mel : \_\_\_\_\_

## Productions

Fromages :  Chèvre  Vache  Brebis

Viande :  Bovins  Ovin  Porc  Caprin  Volailles à rôtir  Pondeuses

Volailles grasses  Escargots  Autre (à préciser) : \_\_\_\_\_

Chiffre d'affaires annuel de l'activité	Cotisation A.P.F.I.	Cocher
	<b>TTC</b>	
Contrat d'accompagnement post-installation avec la Chambre d'Agriculture de l'Isère.	1ère année d'adhésion prise en charge par la Chambre d'Agriculture	<input type="checkbox"/>
Jusqu'à 50 000 €	139.2 €	<input type="checkbox"/>
De 50 000 € à 100 000 €	171.6 €	<input type="checkbox"/>
De 100 000 € à 150 000 €	235.2 €	<input type="checkbox"/>
De 150 000 € à 200 000 €	300 €	<input type="checkbox"/>
De 200 000 € à 300 000 €	364.8 €	<input type="checkbox"/>
Plus de 300 000 €	427.2 €	<input type="checkbox"/>

J'accepte les conditions d'adhésion au verso :

A

Le

## Conditions d'adhésion

Par mon adhésion, je participe à la défense du produit fermier.

En tant que producteur, je suis règlementairement responsable. Aussi, je revendique avec l'APFI de choisir les moyens adaptés à mon atelier pour commercialiser un produit sain.

Dans cet objectif, mon adhésion à l'APFI me permet de disposer d'un soutien technique et moral dans le quotidien de mon activité de transformation, mais aussi en cas de coup dur.

J'accepte la transmission par le LVD38 de mes résultats d'analyses non conformes aux techniciens de l'APFI afin de bénéficier de leurs conseils pour mettre en place des actions correctives et bénéficier si nécessaire du service d'Entraide Mutuelle en cas d'Alerte Sanitaire.

## Période d'adhésion :

L'adhésion est valable du 1/01 au 31/12/2022.

J'ai bien noté que pour bénéficier :

- De la **réduction sur le coût des analyses** auprès du LVD38, je dois **adhérer** avant le **31/12/2021**.
- Du **dispositif EMAS**, je dois être à jour des 3 dernières années de cotisations, sauf en cas de création d'activité.

## Conditions de règlement :

- Par virement en indiquant le libellé :  
**Nom de l'exploitation-APFI 2022**  
**Et joindre le bulletin par mail :**  
**contact@apfi.info**
- Par chèque à l'ordre d'APFI accompagné du bulletin d'adhésion à l'adresse ci-contre :



APFI

Contact@apfi.info

Chambre d'Agriculture de l'Isère

3 passage Romain Bouquet

38110 La Tour du Pin

04 74 83 25 01